Bures-sur-Yvette (91) : un migrant soudanais interdit de territoire français, connu pour menaces de mort et inscrit aussi bien au fichier des délinquants sexuels qu'à celui des radicalisés terroristes profite d'une heure de sortie pour s'évader de son asile psychiatrique

22/12/2023 à 13h40



Un individu dangereux, condamné à de la prison et interdit de territoire français s'est échappé d'un centre psychiatrique. Il est activement recherché par la police.

Un individu dangereux condamné à de la prison **a profité d'une sortie pour s'évader d'un hôpital,** ce mercredi 20 décembre, a appris le JDD de sources policières et judiciaires. L'homme est activement recherché et **le pôle terrorisme est saisi. Mohammed Yaya A., 23 ans et de nationalité soudanaise, a été**

condamné à un an de prison et 10 ans d'interdiction d'entrée sur le territoire national le 6 décembre dernier. En octobre 2023, il avait menacé de mort de nombreux passagers d'un train qui reliait la gare de Massy à celle de Nantes. Son interpellation avait alors conduit à l'évacuation du TGV. **Inscrit au fichier des personnes connues pour infractions sexuelles**, Mohammed Yaha A. a été placé au centre psychiatrique de Bures-sur-Yvette, dans l'Essonne. **Il est également inscrit au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT)**. C'est d'ici qu'il s'est échappé, mercredi à 16h30, alors qu'**il avait été autorisé à une sortie d'une heure dans le jardin du centre**. À 17h30, **le personnel de l'hôpital comprenait qu'il s'était échappé et prévenait immédiatement, par fax, le commissariat de Palaiseau, qui n'apprenait la nouvelle que le lendemain**.

L'INDIVIDU TOUJOURS EN FUITE

Une importante opération de recherche est alors mise en place. « *Le parquet mobilise le pôle terroriste, des brigades canines sillonnent la zone et des fiches de recherche ont été diffusées à l'échelle nationale* », indique une source policière au JDD. Selon nos informations, des chiens policiers ont flairé la trace du mis en cause. Il semblerait que l'individu ait longé les voies du RER afin de rejoindre la gare de Bures-sur-Yvette. « *Il est susceptible de se rendre dans la région nord, glisse un policier, où **il est connu au fichier du traitement des antécédents judiciaires pour des faits commis à Arras et à Calais***». L'exploitation de très nombreuses bandes de vidéosurveillance a débuté hier et se poursuit aujourd'hui. « *Toutes les réquisitions utiles* » ont été autorisées par le parquet. Désigné comme « *dangereux* », l'individu est activement recherché. Une grande traque qui commence.

Le JDD